

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 23 mars 2004

Sont présents :

Mme Isabel ROCHAT, Maire
 MM. Philippe DECREY et Claude DETRUCHE, Conseillers administratifs

Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, DESPLAND, EGGER, JAQUET, KABY, et TOMASINI.
 MM. AGRANIOU, AMOUDRUZ, BROENNIMANN, DROZ, EHINGER, FAVRE, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON.

Excusés :

M. José FISCHER, Président du Conseil municipal
 Mme Anni STROUMZA

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2004.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Désignation de 86 jurés pour les tribunaux en 2005. Discussion. Vote. (DA-04-05)
6. Demande d'un crédit de Fr 589'300,- pour la réalisation de divers investissements au Centre Sportif Sous-Moulin. Discussion. Vote. (DA-04-06)
7. Demande d'un crédit de Fr 65'000,- en vue de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local à Thônex. Discussion. Vote. (DA-04-07)
8. Projet de délibération
 - 8.1. Déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, ayant pour titre : « Pour des souliers non souillés et des bordures sans ordures ! ». Discussion. Vote. (DM-04-02)
9. Propositions du Conseil administratif.
10. Questions écrites.
11. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2004

Le procès-verbal est approuvé par 22 voix « pour » et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Doris Constantin, vice-présidente, informe et porte à la connaissance des Conseillers municipaux des courriers suivants :

- 2.1. Lettre de la commune de Collonge-Bellerive, signée par M. Christophe Baumann, Président du Conseil municipal et Mme Emilie Flamand, secrétaire du Conseil municipal, concernant une pétition pour le maintien et le renforcement du poste de police de la Pallanterie.

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 26 janvier 2004, sur proposition individuelle, le Conseil municipal a décidé d'organiser une récolte de signatures pour le maintien et le renforcement des effectifs du poste de police de la Pallanterie.

Le Conseil municipal, après réflexion, propose de s'adresser à la population par une pétition qui ne serait pas partisane, c'est-à-dire sans étiquette politique, ni de Collonge-Bellerive, mais destinée à regrouper les communes avoisinantes desservies par le poste de la Pallanterie.

Par ce courrier, nous souhaitons savoir quelle est votre position sur ce projet et nous vous prions de prendre contact avec le président, afin de mettre en place la récolte de signatures.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, au plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

- Mme Doris Constantin : le Bureau a pris la position de soutenir cette démarche par solidarité intercommunale mais nous ne sommes pas d'accord d'entrer dans une procédure de récolte de signatures étant donné que nous avons un problème identique avec le poste de police de Chêne.
- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à la Police donne des explications suite à la réunion des magistrats des communes « Arve-Lac » du 17 mars avec Mme Spoerri :

Lors de cette séance nous avons reçu l'assurance que le poste de la Pallanterie serait maintenu. Dans la dernière version du budget 2004, le Canton prévoit 17 postes supplémentaires pour la police qui pourraient être affectés en priorité à la Pallanterie ainsi que pour la région Arve-Lac de manière plus globale.

2.2. Lettre de M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, à M. Guy Loutan, Conseiller municipal concernant un dommage à sa propriété à la route de Jussy :

Monsieur,

Le Conseil administratif a pris connaissance de la lettre que vous avez adressée, en date du 23 février 2004, à M. Rémy THERAULAZ, responsable du service technique communal.

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre indignation quant aux termes utilisés dans cette correspondance.

En effet, ainsi que M. THERAULAZ vous en a informé dans sa correspondance du 19 février 2004, le consortium d'entreprises qui a effectué les travaux de la route de Jussy a accepté, au nom de ses bonnes relations avec la Commune, de prendre en charge la réparation de votre barrière et ce, bien qu'il ne soit pas prouvé que ces dégâts aient été provoqués par un de leurs engins de chantiers. Cette décision a été prise par l'entreprise, à bien plaisir, afin d'être agréable à un citoyen thônésien et d'éviter de créer une polémique inutile.

Par ailleurs, pour le bon ordre, nous rappelons que cette affaire relève du domaine privé.

En évoquant des "*magouillages*" et des "*ententes entre la commune et des entreprises pour des travaux privés*", vous mettez gravement en cause la respectabilité et l'honnêteté à la fois d'un membre du personnel communal mais aussi du Conseil administratif qui cautionnerait de telles méthodes.

Vous comprendrez que nous ne pouvons accepter une telle manière de penser et nous vous prions instamment de revenir sur les termes de votre lettre du 23 février 2004.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Copie à la présidence du Conseil municipal

2.3. À 23h. nous passerons au point 9 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel Rochat, Maire

3.1.1. Classe de M. Vacheron – 6P

Le Conseil administratif fait part de ses vives félicitations à cette classe qui a été 1^{ère} au tournoi scolaire de basket sur 43 équipes, qui a terminé 3^{ème} au tournoi de handball (garçons) sur 41 équipes et classée 1^{ère} au challenge du fair-play et pour finir qui a terminé 1^{ère} au tournoi de handball mixte sur 50 équipes. Un prix sera donc remis à cette classe par le Conseil administratif.

3.1.2. Journée mondiale de la santé

Le 7 avril dans le cadre de cette journée, dont le thème est la sécurité routière, un dépliant sera remis à chaque élève pour les inciter à aller à pied à l'école. Nous espérons donc que cette action encouragera l'association des parents d'élèves à créer une ligne de Pédibus.

Le 21 septembre aura à nouveau lieu la journée « à pied à l'école » et d'ici là nous espérons que nous aurons le plaisir d'inaugurer un bout de ligne qui pourrait fonctionner un ou deux jours par semaine pour rallier l'école du Pont-Bochet. Ceci est en discussion avec l'APET.

3.1.3. Rentrée scolaire

À ce jour, d'après les prévisions connues qui sont fiables à 80%, nous sommes en mesure de vous donner les informations suivantes :

- École du Bois-Des-Arts : 362 élèves, avec 2 classes en moins qui seront transférées à l'école Adrien-Jeandin avec un accord à trouver avec l'inspectrice et les enseignants.
- École Adrien-Jeandin : 286 élèves, elle aura 2 classes de plus comme indiqué ci-dessus.
- École Pont-Bochet : 163 élèves, elle reste à 8 classes,
- École Marcelly-Tronchet : 374 élèves, il y a une réduction d'une classe.

3.1.4. Démolition-reconstruction de l'école Marcelly

Mardi 30 mars l'architecte lauréat du concours sera auditionné par les commissions Travaux & Bâtiments et Écoles & Jeunesse afin de nous exposer son projet.

3.1.5. Petite enfance

Vous avez trouvé sur vos places le rapport de M. Bari. A ce sujet, je vous informe que les assises de la petite enfance auront lieu le 26 mai à Thônex et regrouperont les professionnels de la petite enfance sur les Trois Chênes.

3.1.6. Finances

Selon les premières estimations reçues par le Département des Finances, la commune de Thônex devrait clôturer son exercice 2003 avec un excédent de revenu d'environ Fr 2'000'000,-.

Il est à noter qu'un système de contrôle est en train de se mettre en place pour que les impôts communaux soient répartis au plus juste compte tenu des divergences entre les adresses physiques et les adresses postales. Ceci est un important progrès pour la fiabilité des résultats.

3.1.7. Plan de site de Villette :

Une séance publique aura lieu demain à 18h.30 à la salle des fêtes en présence de représentants du DAEL ainsi que des mandataires qui présenteront le projet de plan de site qui sera prochainement mis à l'enquête publique.

3.1.8. Développement durable

Les 12 et 13 juin aura lieu la fête du développement durable. La commune de Thônex ne participera pas au projet de mise en place d'un stand mais prendra part au forum qui traitera de l'Agenda 21.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. ASM

Suite au départ de deux ASM nous avons repourvu ces postes et ceci de manière mixte.

3.2.2. Poste de police de Chêne

Les autorités chênoises s'inquiètent de l'état de notre poste de police qui est vétuste. Mme Spoerri nous a informés que le poste sera rénové pour le 1^{er} septembre prochain. Si ces démarches ont pris un certain temps c'est que le dossier a traîné au niveau du DAEL.

3.2.3. Frais liés aux manifestations du G8

Mme Spoerri a maintenu, oralement, ses engagements faits lors de précédentes réunions à savoir : que les mesures prises par le CSSM ainsi que celles prises par les communes touchant à la sécurisation des lieux seront remboursés par l'État. Les heures supplémentaires effectuées par les ASM ne seront pas prises en compte car seuls les cantons qui viennent en aide à un autre canton ont droit à une indemnisation, ce qui n'est pas le cas pour le canton qui reçoit la manifestation. Ceci est une décision fédérale.

3.2.4. Théâtrécirque

La commission cantonale de recours en matière de construction a déclaré valable notre recours déposé contre l'agrandissement du chapiteau du Théâtrécirque et a annulé l'autorisation de construire délivrée par le DAEL.

Le Conseil administratif a pris contact avec l'association DIABOLO ainsi qu'avec M. Laurent Moutinot afin de proposer un déplacement de ce cirque. Nous restons dans l'attente de la réponse de M. Moutinot.

3.2.5. Courrier à M. Loutan

Sans vouloir raviver le débat, nous avons reçu, ce jour, un nouveau courrier de M. Loutan demandant que nous transmettions ses excuses à M. Théraulaz, responsable du service technique. Nous en avons donc pris acte.

Cependant, le Conseil administratif, ne veut laisser planer aucun doute sur l'engagement et le sérieux de notre collaborateur ainsi que de l'administration concernant cette affaire. Nous regrettons qu'un problème matériel privé soit étalé, à tort, dans une séance publique. Dans cette affaire l'administration a tenu son rôle et c'est le nôtre de la soutenir.

3.2.6. Engagement d'un apprenti

Nous avons trouvé une solution avec M. Vincent, responsable du service des espaces-verts pour l'engagement d'un apprenti qui sera sous la responsabilité de M. Patrick Audemars, chef d'équipe.

3.2.7. Récupération du papier et du verre

Un accord a été trouvé avec toutes les régies concernées et des points de récupération seront mis en place au chemin des Deux-Communes, comme cela s'est déjà fait à l'avenue Tronchet. Nous sommes certains que les résultats seront très positifs.

Par ailleurs, une étude concernant la mise en place d'un seuil de ralentissement dans ce chemin est actuellement faite par les régies.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1. Déplacement de l'assiette de l'avenue de Thônex

La commission initialement prévue pour le 1^{er} avril a été déplacée au 13 mai. Une convocation suivra.

3.3.2. Centre de Loisirs

L'assemblée générale aura lieu le 31 mars prochain à 20h.30 et je vous encourage à y participer.

3.3.3. Inondations dans les Bouches-du-Rhône

Suite à ces inondations qui ont eu lieu il y a quelques mois, nous avons appris que 80 familles de Graveson ont été très touchées et ont subi de gros dégâts. Un fonds de solidarité a été créé par la commune de Graveson et le Conseil administratif de Thônex a décidé d'allouer Fr 10'000,- à ce fonds afin de leur venir en aide.

3.3.4. Fondation Cap Loisirs

Le mardi 20 avril à 20h. un film sur « Alinghi » sera projeté à la salle communale J.-J. Gautier à Chêne-Bougeries. Des billets sont à disposition du public à la Mairie.

Le samedi 24 avril de 8h.30 à 15h. au foyer du temple de Chêne-Bougeries aura lieu le traditionnel marché aux plantes. Notre service des espaces-verts participe à la réalisation de ce marché.

4. Rapport des commissions

Mme Doris Constantin, vice-présidente, passe la parole aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission Écoles & Jeunesse, séance du 24 février 2004 :

- 1. Présentation des écoles communales par Mme Martine Renaud, Inspectrice de l'enseignement primaire, accompagnée des maîtres principaux et des responsables d'école.*

La commission Écoles & Jeunesse s'est réunie le 24 février 2004. Nous avons reçu Mme Renaud inspectrice ainsi que les responsables des écoles thônésiennes, Mmes Grandgirard, Hoffer, Martinal-Osias et Vacheron.

Mme Renaud nous fait une synthèse de nos quatre écoles, puis chaque responsable nous présente son école et nous fait part de ses difficultés et spécificités. Un dialogue est échangé qui nous a permis une première approche.

Pour mieux connaître nos écoles il a été décidé, d'un commun accord, que chaque année une commission extra muros aura lieu dans une école. Cette année elle aura lieu le 27 mai à Pont-Bochet.

Au point « divers », Mme Rochat, Maire, nous a parlé de la construction de Marcelly ainsi que du rapport de M. Bari sur la petite enfance. Nous en prendrons connaissance lors d'une prochaine commission conjointe avec les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries.

Nous recevrons M. Grandgirard pour les restaurants scolaires ainsi que le comité du Centre de loisirs lors d'une prochaine séance.

- 4.2. M. Jean-Pierre Ehinger, vice-président, en remplacement de M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, séance du 26 février 2004 :

1. Aide humanitaire

Nous avons examiné le dossier « Bénin – la renaissance sociale de jeunes mères » il a été décidé à l'unanimité d'accorder une aide de Fr 6'000,- à cette association.

2. Réflexions sur la réorganisation des CASS.

Nous avons auditionné M. Unger, Conseiller d'État. Son exposé a été très intéressant notamment en ce qui concerne sa volonté d'essayer de trancher le nœud gordien et administratif avec courage et ardeur.

M. Decrey a suggéré de recevoir les responsables du CASS ainsi que M. Muller, administrateur, afin d'évoquer les relations avec les communes. Cette proposition a été bien accueillie.

- 4.3. Mme Doris Constantin, vice-présidente, en remplacement de M. José Fischer, Président, de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 4 mars 2004 :

1. Demande d'un crédit budgétaire de Fr 40'000,- en vue de la réalisation d'une étude sur la future politique culturelle de la commune.

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Culture, Loisirs & Jumelage, salue la présence de M. Héritier et l'en remercie.

M. Héritier se présente à nous en nous faisant part de son parcours professionnel. Il est bien introduit dans le milieu des spectacles. Il a déjà eu l'occasion d'organiser des spectacles à la salle des Fêtes de Thônex. C'est lui qui a pris directement contact avec M. Philippe Decrey.

De sa présentation, les commissaires ont surtout retenu qu'il était plus orienté du côté des spectacles musicaux. Nous nous rendons également compte qu'il est très axé sur la problématique de la salle des fêtes, alors qu'en fait, il s'agit d'effectuer une étude sur la politique culturelle au sens large.

Il y aussi été évoqué la possibilité d'utiliser la tente qui est installée chaque année à l'occasion de la fête des promotions et la patinoire en été.

La question de savoir s'il fallait réaliser l'étude entre les Trois Chênes a été discutée. La plupart d'entre nous sont arrivés à la conclusion qu'il était préférable de s'en tenir à Thônex de manière à savoir ce que notre commune peut offrir. De plus, l'exécution de ladite étude serait plus rapide.

Un commissaire a aussi proposé de prendre contact avec des étudiants d'écoles spécialisées et leur confier le mandat pour une étude basique.

Le résultat des discussions est que le dossier a été renvoyé au Conseil administratif délégué avec comme mission de :

- reprendre contact avec M. Héritier afin de préciser le mandat conformément à ce qui a été discuté lors de la commission,*
- préparer un autre cahier des charges chiffré et plus ciblé,*
- promouvoir la salle des fêtes, la salle polyvalente du Bois-Des-Arts, la tente de la fête des promotions,*
- préparer un projet de saison culturelle pour les deux salles.*

Au vote :

- Le renvoi du dossier au Conseiller administratif délégué accompagné de la mission précitée a été accepté à l'unanimité.*

2. Projet de film « A la hauteur du coude » de M. Yann Toderi

L'auteur du projet de film est un jeune homme qui a déjà contacté à deux reprises la commune. Il demande notre appui à son projet de film.

Plusieurs commissaires estiment que nous n'avons pas assez de renseignements afin de pouvoir avoir un avis et une prise de position. Par conséquent, il est demandé d'auditionner M. Yann TODERI lors de la prochaine séance de commission.

M. José Fischer, Président de la commission prendra contact avec l'auteur du dossier afin qu'il nous fournisse son curriculum vitae et un complément d'information au dossier.

3. Information du CCCC - Exposition de sculptures :

M. Philippe Decrey, indique que l'exposition aura lieu en mai. On commence à installer les sculptures. Mme Fol gère la manifestation dont le budget atteint Fr 130'000,-. Soixante artistes de France et de Suisse ont présenté des œuvres. Le jury en a sélectionné trente-cinq.

Un vernissage sera organisé, les lieux d'exposition seront visités et ensuite une verrée se déroulera à la salle communale de Chêne-Bougeries.

4. Information du Comité des Fêtes

M. José Fischer communique le programme 2004 qui a été établi soit :

- 14 mai : Concert de Jazz à la salle des fêtes,*
- septembre : éventuelles soirées choucroute sous tente,*
- octobre : soirée Country à la salle des fêtes,*
- concert de Noël à l'église,*
- 18 décembre : un marché de Noël sur la place du Chêne-Vert.*

En mars, des discussions auront lieu avec le Théâtre de l'Espérance pour présenter des spectacles à Thônex.

5. Divers – Livre du Curé-Desclouds

Mme R.-M. Egger, donne lecture d'une lettre que M. Thurre lui a demandé de présenter en son absence. Il s'agit d'un projet dans le secteur littéraire. Mme Marlier, auteur, souhaiterait rédiger une biographie du Curé-Desclouds. Elle est disposée à venir se présenter lors d'une prochaine séance.

Les commissaires ont effectivement décidé d'auditionner Mme Marlier.

4.4. M. Martin-Paul Broennimann, Président de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, séance du 16 mars 2004 :

1. Audition de M. Marcel Constantin, Cdt de la compagnie des sapeurs pompiers de Thônex.

La commission a reçu des réponses à toutes les questions posées. Le document de la nouvelle organisation a été diffusé.

2. Projet de délibération présenté par le groupe socialiste concernant les aménagements pour améliorer la sécurité des cyclistes sur la commune de Thônex.

Le rapport fait par le Conseil administratif sur nombre de points déjà réglés ou en voie de l'être dans le cadre des chantiers en cours ou envisagés. Proposition par le Conseil administratif de confier un mandat à un ingénieur de la circulation (même que Chêne-Bourg) de faire une étude globale sur les aménagements pour cyclistes de la commune. Intégration des conclusions au plan directeur dans le cadre de la révision.

La commission mène une large discussion avec recoupement des vues des différentes forces. Il y eu une approbation unanime de poursuivre le travail dans ce sens.

3. Lignes TPG C et 31.

Information sur l'étude en cours de modifier le tracé des lignes C et 31 afin d'offrir une meilleure desserte. La commission estime que l'étude des TPG est à suivre et le coût de la nouvelle prestation à examiner avec attention.

4. Information sur les aménagements provisoires qui seront prochainement réalisés sur le chemin du Foron, afin de limiter la vitesse des véhicules.

La commission est satisfaite de la rapidité de réaction et d'intervention du Conseil administratif.

5. Désignation de 86 jurés pour les tribunaux en 2005. Discussion. Vote. (DA-04-05)

- Mme Isabel Rochat, Maire : comme vous pouvez le constater il s'agit pour cette année des lettres « A » à « D » qui sont concernées. Vous avez la possibilité de demander que l'on remplace une personne nommée dans cette liste si vous estimez qu'il y a incompatibilité.

La parole n'étant pas demandée M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 sur l'organisation judiciaire,
- Vu la circulaire du 26 janvier 2004 de la Chancellerie d'État,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. de désigner les 86 personnes ci-après en qualité de jurés auprès des Tribunaux pour l'année 2005 :

Mesdames :

500.75.687.0.5	AHMAD - IBRAHIM	Crystel	caissière	25.06.1975
716.59.540.0.3	ALLAMAN - CHAIRA	Souad	aide en pharm.	09.02.1959
116.66.633.0.6	ANDREETTO	Valérie	photographe	02.05.1966
124.52.860.0.3	AUGSBURGER - ROMAO	Maria	dame de buffet	29.11.1952
130.76.744.0.4	BALDONI	Tiziana	étudiante	13.08.1976
139.49.701.0.3	BARTHOMEUF - ROHR	Jacqueline	empl. bureau	01.07.1949
150.72.591.0.0	BEAUME	Véronique	assistante méd.	29.03.1972
912.46.753.0.5	BELBUSTI - VIANDAZ	Suzanne	infirmière	22.08.1946
643.67.778.0.7	BENBASSAT - MENACHE	Vera	avocat	16.09.1967
782.73.563.0.6	BERLI - SEILER	Anne-France	stagiaire avocate	01.03.1973
510.47.602.0.3	BERSIER - JEANNERET	Lucienne	sans profession	02.04.1947
163.57.880.0.0	BEUCHAT VAILLEAU - BEUCHAT	Françoise	ergothérapeute	18.12.1957
163.73.582.0.7	BEY	Diane	empl. horlogerie	20.03.1973
163.59.642.0.7	BEZZOLA FEENEY - BEZZOLA	Catherine	monitrice fitness	11.05.1959
193.61.537.0.1	BORIKI - KLIBANOVA	Irina	secrétaire	06.02.1961
819.58.847.0.7	BORSA - SCHLUEP	Catherine	nurse	16.11.1958
197.70.716.0.3	BOSSY	Valérie	empl. bureau	16.07.1970
587.55.689.0.8	BOVET	Ghislaine	gestionnaire	27.06.1955
290.51.773.0.6	BOYER - DROZ-DIT-BUSSET	Sylvaine	récept. médicale	11.09.1951
210.71.516.0.8	BRODARD	Véronique	étudiante	16.01.1971
675.57.612.0.4	BUECHLI - NAEF	Marlen	couturière	12.04.1957
237.58.802.0.5	BURGISSE	Francine	sans profession	02.10.1958
250.62.659.0.1	CABROL - GRECH	Margaret	secrétaire	28.05.1962
272.65.517.0.0	CALOZ - CRETTOLE	Myriam	laborantine	17.01.1965
253.78.541.1.4	CAM - CAN	Arzu	empl. commerce	10.02.1978
254.54.637.0.1	CARUGATI - LINARES	Isabel	vendeuse	03.05.1954
288.65.540.0.4	CESPEDES - DOLEZEL	Eva	enseignante	09.02.1965
260.77.568.0.8	CHAMMARTIN	Edith	enseignante suppl.	06.03.1977
536.69.832.0.3	CHANSON - KELLER	Sonia	assist. res. humaine	01.11.1969
979.50.755.0.7	CHAPUIS	Danielle	astrologue	24.08.1950
188.60.843.0.3	CHOPARD - BOLOMEY	Edith	téléphoniste	12.11.1960
266.79.638.0.2	CLERC	Christelle	caissière	07.05.1979
270.74.857.0.4	CORRENT	Sylvie	empl. bureau	26.11.1974
271.64.891.0.1	COURT	Isabelle	empl. banque	29.12.1964
272.61.627.0.3	CRAWSHAW	Catherine	secrétaire	27.04.1961
275.48.804.0.9	DA COSTA CLETO - BIASUTTI	Renée	secrétaire	04.10.1948
276.63.232.0.3	DAO NGUYEN - DAO	Anh Khuong	comptable	01.05.1963
277.53.509.0.6	DAVIDOFF - SOLEYMAN	Sonia	administratrice	09.01.1953
768.68.703.0.2	DELLA TOMMASA - RUFER	Anne	secrétaire	03.07.1968
289.56.792.0.1	DELVECCHIO - DOVA	Daniela	sans profession	30.09.1956
283.77.821.0.7	DESBIOLLES	Delphine	agente voyage	21.10.1977
289.49.843.0.1	DOUGOUD	Renée	opératrice	12.11.1949
630.65.504.0.1	DUDAN - LEBLANC	Denise	pédicure	04.01.1965
262.55.789.0.9	DURET - CHEVALLAY	Annik	psych. infirmière	27.09.1955
298.47.881.2.9	DUTHALER	Barbara	pharmacienne	19.12.1947

Messieurs :

103.66.221.0.1	ACEVEDO REYES	Fernando	sertisseur	21.04.1966
102.50.490.0.1	AEBY	Werner	carrossier	28.12.1950
106.58.363.0.7	ALATAS	Yves	conducteur	01.09.1959
110.48.358.0.1	AMBORD	Sandro	peintre, tapissier	27.08.1948
120.57.322.0.5	ARNAUD	Christian	charpentier	22.07.1957
123.68.216.0.5	ASFAHA	Berhane	vendeur	16.04.1968
124.46.493.0.7	AVIGDOR	Daniel	directeur	01.12.1946
133.49.178.0.7	BALSER	Bernard	délégué médical	16.03.1949
135.46.387.0.0	BANCAL	Gérard	fonct. international	25.09.1946
137.65.328.0.8	BARKH	Fereydoun	sans emploi	28.07.1965
138.63.321.0.6	BARRENO MUNOZ	Gustavo	économiste	21.07.1963
141.67.422.0.7	BATSHIKA	Mambu	infirmier	22.10.1967

Messieurs : (suite)

154.52.467.0.4	BEN SOUISSI	Abdelkarim	propr. salon jeux	05.12.1952
156.78.183.0.2	BERGER	Alexandre	méc. précision	21.03.1978
159.53.391.0.0	BERNEY	Sylvère	sous-directeur	29.09.1953
163.47.441.0.6	BEYELER	Yves	médecin	10.11.1947
174.60.466.0.6	BITTAR	Robert	empl. banque	04.12.1960
190.75.461.0.8	BONACCHI	Raphaël	étudiant	30.11.1975
196.77.102.0.9	BOSS	Pascal	cuisinier	02.01.1977
199.69.479.0.1	BOVY	Pascal	inspect. assurance	17.12.1969
205.50.392.0.1	BRECHBUEHL	Yves	notaire	30.09.1950
230.76.182.0.9	BUGNON	Cyril	couvreur	20.03.1976
237.73.466.0.5	BURGNARD	Christian	étudiant	04.12.1973
250.61.213.0.5	CACHELIN	Pascal	technicien	13.04.1961
252.64.345.0.4	CAMUGLIA	Joseph	conducteur	14.08.1964
254.71.535.0.5	CARRATURO	Carminé	mécanicien	04.02.1971
259.51.261.0.2	CECCHETTO	Edi	chef technique	30.05.1951
259.62.126.0.6	CELLERINO	Olivier	informaticien	26.01.1962
261.72.476.1.8	CHATELAIN	Arnaud	étudiant	14.12.1972
262.55.440.2.8	CHENUZ	Paul	libraire	09.11.1955
266.70.476.0.1	CLERC	Laurent	chauffeur	14.12.1970
267.79.129.0.4	COLETTA	Stéphane	étudiant	29.01.1979
268.74.277.0.2	COMIS	André	fonct. d'état	15.06.1974
272.55.327.0.1	CRETTEX	Dominique	sans activité	27.07.1955
275.69.145.0.5	DAELLENBACH	Patrick	médecin	14.02.1969
276.56.232.0.3	DARX	Pierre-André	garde-frontière	01.05.1956
277.62.320.0.1	DAVID	Daniel	publicitaire	20.07.1962
381.62.249.0.9	DE GASPAR	André	économiste	18.05.1962
278.54.174.0.5	DECREY	Pierre-Louis	horticulteur	12.03.1954
281.58.214.0.1	DEMIERRE	Christian	employé	14.04.1958
281.72.283.0.8	DENTI	Michele	éducateur	21.06.1972
285.75.263.0.1	DIAZ	José Luis	cons. en personnel	01.06.1975
287.59.213.0.7	DIMIC	Lazar	grutier	13.04.1959
288.79.122.0.6	DOMIG	David	paysagiste	22.01.1979
292.46.412.2.6	DUBOULOZ	Prosper	médecin	12.10.1946

Arrivée de M. Fabiano Forte, Conseiller municipal.

6. Demande d'un crédit de Fr 589'300,- pour la réalisation de divers investissements au Centre Sportif Sous-Moulin. (DA-04-06)

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports : dans les différents objets qui nous sont proposés ce soir se trouve notamment la ré-affectation du stand de tir en lieu permettant d'accueillir une école de danse, dans le but de diversifier l'offre du Centre sportif Sous-Moulin. Cette activité sera désormais transférée dans les locaux de l'OPC Voirons à l'école De Haller à Chêne-Bourg.

Il y a par contre un dossier qui m'attriste, c'est celui qui concerne le remplacement du sol de la patinoire, à peine trois ans après sa mise en service. Il y a eu des problèmes majeurs concernant ce sol lors de la construction et nous devons refaire ce dernier. Des démarches judiciaires pour déterminer les responsabilités dans cette affaire sont déjà en cours et nous allons tout mettre en œuvre pour obtenir des dédommagements.

Ces projets d'investissements ont été largement débattus au sein des commissions des Sports & Finances.

- M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 mars 2004 :

Ces investissements représentent un total de Fr 1'767'900,- qui sera divisé entre les trois communes chênoises. Les sept points ont fait l'objet d'un débat et diverses explications nous ont été données.

1. *Rénovation de la salle de musculation :*
Au vote : la proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention.
2. *Transformation du stand de tir en salle de danse*
Au vote : la proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention
3. *Réfection du parquet de la salle omnisports*
Au vote : la proposition est acceptée à l'unanimité.
4. *Installation d'une détection incendie*
Au vote : la proposition est acceptée à l'unanimité.
5. *Mise en place d'un concept de tri des déchets*
Au vote : la proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention.
6. *Renouvellement du revêtement synthétique du terrain B*
Au vote : la proposition est acceptée à l'unanimité.
7. *Remplacement du sol de la patinoire*
Au vote : la proposition est acceptée par 4 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions.

D'une manière plus générale il a été demandé à ce que les commissaires puissent avoir accès aux procès-verbaux du Conseil intercommunal.

Dans les « divers » M. Détruche nous a donné des informations concernant la démission de deux agents de sécurité municipale et nous a signalé la prochaine rencontre avec Mme Spoerri dans le cadre des communes « Arve-Lac ».

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 11 mars 2004 :

Les commissaires ont analysé l'ensemble des crédits demandés et les ont acceptés à l'unanimité.

- La discussion est ouverte :

M. Loutan : je suis allé visiter les lieux ce matin avec M. Hirt, directeur du Centre sportif, je peux vous donner les informations suivantes :

- les appareils de musculation ne seront pas jetés mais donnés à une école,
- pour le sol de la patinoire il semble que les nouveaux produits utilisés seront plus écologiques que ceux actuellement en place et pourront se réparer par section,
- le nouveau terrain de football n'aura pas besoin d'arrosage, ce qui devait se faire avec celui de l'ancienne génération. En ce qui concerne l'abattage des arbres celui-ci est rendu nécessaire pour le drainage du terrain et je demanderai que ceux-ci ne soient pas simplement remplacés par une haie qui n'a pas les mêmes valeurs écologiques, notamment en apport d'oxygène, mais complété également par des grands arbres plantés à distance.

M. Hirt semble très intéressé par la question de l'Agenda 21 global pour le centre et je trouve cela très positif, je vous invite à voter ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, Mme Evelyne Despland, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet d'investissements présenté par le CSSM dans le cadre de son budget 2004 qui prévoit :

– la rénovation de la salle de musculation	Fr	66'000,-
– la transformation du stand de tir en salle de danse	Fr	33'000,-
– la réfection du parquet de la salle omnisports	Fr	78'900,-
– l'installation d'une détection incendie	Fr	150'000,-
– la mise en place d'un concept de tri des déchets	Fr	60'000,-
– le renouvellement du revêtement synthétique du terrain B	Fr	1'200'000,-
– le remplacement du sol de la patinoire	Fr	<u>180'000,-</u>
Soit un montant total de		<u>Fr 1'767'900,-</u>

à diviser entre les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex,

- Attendu que la part à charge de la commune de Thônex s'élève à Fr 589'300,-,
- Vu le préavis favorable du Conseil intercommunal dans sa séance du 26 novembre 2003,
- Vu le préavis favorable de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire du 2 mars 2004,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 11 mars 2004,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 589'300,- représentant le tiers de Fr 1'767'900,- en vue de réaliser divers investissements au CSSM.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 589'300,- au moyen de 10 (dix) annuités qui figureront au budget des investissements de 2005 à 2014.
 4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.
7. Demande d'un crédit de Fr 65'000,- en vue de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local à Thônex. (DA-04-07)

- Mme Isabel Rochat, Maire : il semblait évident que depuis la fin de la précédente législature une majorité se dégageait autour de cette table afin de mettre en œuvre un Agenda 21. Ceci fait désormais partie de nos mentalités et il n'est plus envisageable d'effectuer une construction sans avoir en arrière plan cette configuration de durabilité.

La question est de savoir comment mettre en place un tel concept. Nous avons eu une première partie d'éléments lors de la séance en commissions réunies du 9 septembre 2003 au cours de laquelle nous avons pu entendre M. Epalle, responsable du développement durable du canton, qui nous a dressé un inventaire de ce qu'est un Agenda 21 communal. Il nous reste maintenant à déterminer le procédé. Il y a bien entendu beaucoup de façon de le faire.

J'ai pris contact avec le président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable afin d'étudier la proposition de M. Epalle de faire appel à des étudiants de l'EPFL qui sont en cycle postgrade en gestion de l'environnement. Il s'avère que cette solution permettrait de travailler sur deux volets, qui sont déjà à l'étude dans le cadre du plan directeur communal, suite au crédit voté lors de la dernière séance du Conseil municipal, à savoir : l'aspect environnemental des transversales « Est-Ouest » et « Nord-Sud » ainsi que l'impact des communaux d'Ambilly. Ces étudiants auraient un mandat s'échelonnant sur quatre mois.

L'autre aspect consiste à mandater l'entreprise MANECO, qui a déjà travaillé pour plusieurs communes sur le canton et qui propose un accompagnement méthodologique pour la mise en œuvre de cet Agenda 21 en plusieurs étapes qui implique une participation de notre population.

Le crédit qui vous est demandé ce soir comprend : l'engagement des deux étudiants ainsi que de l'entreprise MANECO pour un travail qui va durer environ un an.

- M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 9 mars 2004 :

Le programme en vue de la mise en place d'un Agenda 21 a été voté d'une manière globale et accepté à l'unanimité.

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 11 mars 2004 :

La commission des Finances a également accepté cette proposition à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

M. Loutan : ce projet Agenda 21 est à soutenir. J'insisterai cependant sur les points suivants :

Alors que les mandataires annoncent vouloir « s'appuyer sur les forces vives de la commune » dès le début du dossier, je constate que nous prendrons :

- a) un mois à constituer l'équipe communale Agenda 21 et faire un organigramme,
- b) six mois à interroger les responsables des services communaux, trouver des documents et faire un rapport de synthèse,

- c) deux mois à diagnostiquer, identifier, décider qui consulter, quoi et comment communiquer (à qui ?)
- d) quatre mois à consulter, enfin, la population, mais seulement à travers les associations, 15 à 20 et triées selon quels critères ? A consulter des acteurs (lesquels ?),
- e) faire une synthèse des préoccupations, des objectifs et priorités, et choisir des indicateurs. Au fond, les diagnostics me semblent venir surtout d'en haut et les thèmes « officiels » un peu parachutés à la population en fin de processus.
- f) deux mois pour évaluer et rédiger un plan d'actions.

Alors qu'un des points clés de l'Agenda 21 cité en tout début du projet de notre mandataire est la participation de la population, je ne vois pas suffisamment dans ce projet un programme d'information et association du public, à aucun moment une information publique et un recueil des priorités des citoyens. Je rappelle que les services de l'État Agenda 21 sont à disposition pour soutenir ou animer des rencontres, sans pour autant engager un processus d'ateliers réguliers dans lesquels c'est la population elle-même qui fait directement son Agenda 21, comme cela s'est fait à Bâle.

Je conclus en demandant au Conseil administratif d'informer la population, dès le début des travaux, par exemple en organisant avec l'aide des services de l'État une soirée officielle de présentation des principes et buts de l'Agenda 21, du processus que nous voterons ce soir, puis une autre séance dans laquelle le public pourra discuter et évoquer ses priorités, une fois compris le principe de l'Agenda 21. Le Conseil administratif pourrait aussi ouvrir une boîte postale de suggestions « tout public » dont la commission Agenda 21 prendrait régulièrement connaissance du contenu et publier dans un article régulier dans le Chênois sur l'état d'avancement des travaux.

Cette ouverture au public me paraît d'autant plus nécessaire qu'il n'est pas autorisé à poser des questions directes au Conseil administratif après les séances de notre Conseil municipal, comme ceci est le cas, très apprécié semble-t-il dans la commune d'Onex.

- Mme Rochat : je ne veux justement pas faire comme la commune de Lancy qui organise depuis un an des forums qui semblent un peu stériles, mais je ne me permettrai pas de porter un jugement sur les autres communes.

Il est bien de faire participer la population, encore faut-il voir le nombre de personnes qui sont d'accord de se déplacer pour ce genre de sujet.

Nous aurons déjà l'occasion de nous rendre compte de ceci lors de la présentation du plan de site de Villette pour laquelle l'ensemble de la population a été conviée.

La communication se fera sur la base d'un concept qui va être mis en place par le Conseil administratif. Je pense qu'il faut avancer par étape ceci sera certainement plus bénéfique à la longue et les consultations pourront petit à petit être élargies.

M. Forte : Il faut effectivement introduire la population dans le processus. Au niveau de Agenda 21 il faut une volonté politique. Cette volonté existe ce soir, il faut donc aller de l'avant. Pour ce qui est d'inclure directement la population voire des associations je pense qu'il ne faut pas le faire de suite car l'on voit ce que cela donne lors de présentation de plans d'aménagement : on entend tout et rien. Il faut faire un projet de base, informer que nous le mettons en œuvre et ensuite faire une consultation pour voir ce qu'il faut modifier ou corriger afin d'atteindre les buts que l'on s'est fixé.

M. Broennimann : le groupe socialiste est très heureux que sa proposition ait fait du chemin et débouche aujourd'hui sur un projet concret. Il en remercie tous les acteurs ayant soutenu et développé le projet.

Il est convaincu de l'attribution d'un mandat de pilotage à un bureau spécialisé en l'occurrence MANECO, mais reste sceptique quant à la possibilité pour des étudiants de produire une contribution utilisable en un espace de temps aussi limité que celui à disposition. Il pense qu'il y aura lieu d'encadrer leur travail de manière précise et suivie.

Il souhaite que le travail soit largement diffusé et qu'il débouche sur des actions concrètes impliquant le citoyen, car c'est à travers cette participation que l'effet pédagogique de l'Agenda déploiera tous ses effets. Le groupe socialiste votera ce crédit.

M. Hyde : ce qui a été développé ce soir, particulièrement par Mme le Maire, insiste sur ce qui nous apparaît être les points essentiels. Il faut du concret, ainsi qu'une action stratégique qui nous permette une approche globale, ce sont là les éléments les plus importants. La population sera concertée en cours de processus. Si l'on veut que plusieurs niveaux soient correctement intégrés dans une démarche de ce type on ne peut que travailler dans la dynamique proposée par le Conseil administratif. Le groupe radical vous recommande de voter ce crédit.

M. Uehlinger : il ne faut pas oublier que ce crédit de base est en premier lieu pour rétablir un état des lieux et faire des hypothèses. Par la suite on pourra envisager d'amener la population et les associations à participer à ce concept. Le groupe libéral votera cette délibération.

M. Vacheron : compte tenu de l'importance du sujet et de ses applications environnementales il ne faudra pas oublier d'avoir une concertation avec nos communes voisines.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de délibération déposé le 8 avril 2003 par le groupe socialiste concernant la mise en place d'un Agenda 21 communal,
- Vu la demande faite au Conseil administratif lors de la séance de commissions réunies du 9 septembre 2003 de présenter une proposition en vue de la mise en place d'un Agenda 21 local à Thônex,
- Vu la proposition de mise en œuvre d'un Agenda 21 local du bureau d'études et de gestion de l'environnement MANECO,
- Vu la proposition de collaboration du Département du cycle postgrade en environnement de l'EPFL,
- Vu le préavis favorable de la commission de l'Urbanisme & Développement durable du 9 mars 2004,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 11 mars 2004,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif sous rubrique 78.318 un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 65'000,- en vue de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local à Thônex.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

8. Projet de délibération

- 8.1. Déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, ayant pour titre : « Pour des souliers non souillés et des bordures sans ordures ! ». (DM-04-02)

M. Guy Loutan : notre groupe désire peaufiner ce projet. De ce fait je le retire et le représenterai avant l'été et il serait intéressant que l'on me donne des commentaires sur ce genre de projet.

9. Proposition du Conseil administratif

Le Conseil administratif n'a pas de proposition.

10. Questions écrites :

Mme Isabel Rochat, Maire, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 3 février 2004 par :

- 10.1. Mme Sophie Desjacques Carnegie, Conseillère municipale du groupe Démocrate-Chrétien, concernant les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée :

Concernant la loi *"sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée"* adoptée le 14 novembre 2003 par le Grand Conseil, nous sommes toujours en attente de la promulgation du règlement d'application de cette dernière et compte-tenu de la situation financière du Canton, il faudra pour cela attendre le 1er avril pour savoir si les 10 millions prévus sont toujours au budget 2004.

Plus concrètement, le programme d'impulsion de la Confédération de 200 millions est déjà en place depuis le 1er février 2003 et, à ce jour, 151 demandes ont été approuvées, 7 attendent l'avis cantonal et 42 sont en phase d'examen par l'OFAS et 124 sont au stade de l'examen préalable. Parmi les 462 demandes déposées, 26 proviennent du canton de Genève (5,6 %).

Partant du constat qu'en Suisse plus de 65 % de femmes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 15 ans exercent une activité lucrative à plein temps ou à temps partiel, il semble inéluctable qu'un développement de notre offre de places de crèche devra se mettre en place dans un avenir proche.

L'étude BARI qui vous est remise ce soir l'atteste et le démontre quantitativement parlant. Toutefois, il faut rester prudent car le seul critère des listes d'attente ne nous semble pas être le seul élément à prendre en considération car l'expérience dans des communes voisines a démontré que souvent les parents n'hésitent pas à s'inscrire dans plusieurs établissements en même temps et il est arrivé également que certains parents changent d'avis / de mode de garde entre le moment où ils font la demande et leur acceptation en crèche.

En réponse à votre question de l'ouverture, pour la rentrée 2004, il nous faut répondre par la négative, compte tenu des éléments financiers cantonaux relevés plus haut.

En revanche, et ceci à la lumière du rapport mentionné ci-dessus qui demande une lecture attentive des trois magistrats en charge de la petite enfance sur le territoire chênôis, la réponse est affirmative : oui, le besoin de places est avéré sur les Trois-Chênes, mais la réponse aux besoins devra se développer d'une façon concertée puisque c'était notre postulat de départ.

Toutefois, notre réflexion devra tenir compte d'un projet éventuel avec d'autres communes « Arve-Lac » de dimensions plus modestes, la forme de cette intégration pouvant se réaliser grâce à un partenariat ou un achat de places par les communes intéressées.

Compte tenu de la configuration de nos trois communes, du désir d'ancrage sur ce territoire d'un espace d'accueil pour la petite enfance, il nous semble indispensable de mener notre réflexion avec une logique d'intégration et, par conséquent, nous ne mettrons pas en opposition les deux projets.

Finalement, en ce qui concerne votre proposition de charger le Conseil de Fondation d'élaborer un projet, l'idée nous semble bonne mais quelque peu prématurée en l'état puisqu'il s'agit avant tout de dégager au niveau des trois Conseils administratifs une volonté politique. En revanche, nous remercions par avance le Conseil de Fondation de sa mobilisation lors des Assises de la Petite Enfance qui auront lieu à Thônex le 26 mai 2004, qui sera le point de départ de nos réflexions et nous aurons alors besoin d'une large participation de tous les acteurs travaillant pour la petite enfance sur les Trois-Chênes.

S'il le veut bien, le Conseil de Fondation deviendra alors partie prenante à la concrétisation du projet.

- Mme Desjacques Carnegie : je remercie Mme Rochat pour sa réponse que je qualifierai un peu de « Normande ». On nous dit que le besoin est là, pour information les Fr 10'000'000,- ont été inscrits au budget cantonal, même si l'enquête a été menée sur les trois communes chênôises, la commune de Thônex est bien différente dans sa population que les deux autres communes. Je trouve regrettable que l'on doive attendre l'aval des deux autres communes pour s'investir.
- Mme Rochat : il n'est pas question de se rejeter la balle et d'attendre que les autres communes prennent en considération ce rapport. Il y a pas d'opposition à inclure notre commune dans une étude qui englobe les Trois Chênes et d'en extraire les données qui nous concernent. Je vous défie, à la lecture de ce rapport, de trouver qualitativement parlant des options qui nous feraient démarrer plus vite à Thônex que dans les deux autres communes. Ceci est très difficile.

En ce qui concerne le financement, une décision sera prise lors de la prochaine réunion du fonds d'équipement communal d'octroyer une somme de Fr 5'000,- par enfant/commune. Je ne l'ai pas mentionné dans la réponse à la question car cet aspect est à prendre au conditionnel.

Il s'agit dans cette réponse d'une volonté politique avérée et je ne peux pas accepter que l'on trouve que celle-ci soit « Normande ».

M. Claude Détruche, Conseiller administratif, donne réponse à la question écrite posée le 3 février 2004 par :

10.2. M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialiste, concernant : « À quand des surfaces vertes, économiques et vivantes ? »

Comme il a déjà été annoncé, le giratoire de l'avenue de Thônex (vers le centre d'intervention des pompiers) fera l'objet d'une étude d'aménagement global de ce secteur dans laquelle seront également comprises les plantations en remplacement des peupliers récemment abattus.

Ce giratoire a été engazonné dans l'attente des travaux de réalisation comme cela a été annoncé lors de la séance de commission du 4 septembre 2003.

Il est à relever que le Conseil administratif tient à ce que l'aspect de giratoire soit particulièrement soigné et ait un certain cachet contrairement à ce qui existe déjà sur les autres giratoires de la Commune ; il n'est pas certain que la plantation d'une prairie extensive donnerait l'effet escompté.

Toutefois, le Conseil administratif transmettra votre proposition aux mandataires afin de voir si celle-ci peut s'inscrire dans le projet qui sera présenté en commission. A ce moment-là, des propositions pourront être faites et les commissaires décideront de l'option qui sera retenue.

En ce qui concerne votre deuxième question, le Conseil administratif étudiera si l'introduction de surfaces de prairies naturelles et variées peut s'inscrire dans le cadre d'un projet futur.

— M. Loutan, remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

Puis, M. Guy Loutan, Conseiller municipal, donne lecture de deux nouvelles questions :

10.3. Concernant la réponse donnée à la question écrite de M. Fabiano Forte en date du 3 février 2004 qui mentionnait que le Conseil administratif ne manque pas de faire appel au fonds d'énergie des collectivités publiques à chaque fois qu'un projet communal entrant dans ce cadre est lancé :

Cette réponse est fort réjouissante mais bien succincte par rapport à l'intérêt du sujet. Ma question complémentaire porte donc sur l'aspect pratique et les résultats :

— Depuis que le fonds existe, combien de fois la commune y a fait appel, dans le cadre de quels projets (à noter que selon le ScanE il n'est actuellement que partiellement utilisé !!) ?

- Un suivi par le ScanE des réalisations est-il régulièrement pratiqué, avec quels résultats ? Quelles économies d'énergie ont-elles pu être réalisées, projet par projet ?
- Quelles améliorations pour les prochaines occasions ce suivi a-t-il suggérées ?
- Les bonnes nouvelles dans ces domaines d'intérêt public sont-elles publiées dans le journal des Trois Chênes avec invitation à la population de transposer au niveau privé des réussites communales ?

10.4. Concernant le Bilan écologique communal

M. Favre : je désire intervenir avant que M. Loutan ne donne lecture de cette question. En lisant celle-ci en travers, vu que nous venons de la recevoir et qui fait deux pages recto-verso, je constate qu'il ne s'agit pas d'une question écrite mais d'une demande d'un bilan écologique communal, comme vous le citez le titre, qui va jusqu'à demander si la commune sert du café « Max Havelar » !

Je demande donc à M. Loutan de bien vouloir transformer ce texte en projet de délibération ou toute forme juridique valable pour son projet.

Mme Desjacques Carnegie : j'abonde dans le sens de M. Favre, tout en rappelant à M. Loutan que nous sommes un certain nombre autour de cette table et que si nous usions tous de la même méthode on peut imaginer la longueur des séances du Conseil municipal. En voyant ce qui se passe ce soir on peut se demander si la commission des Finances ne devrait pas retravailler certains articles du règlement afin d'éviter ces abus.

M. Grandgirard : cette question écrite est en fait un développement de toutes sortes de sujets qui devraient se faire sous la forme d'un projet de résolution ou d'une autre forme d'intervention mais en tout cas pas d'une question écrite.

M. Droz : ce soir nous avons le temps d'écouter cette question, qui est en fait la première étape d'un processus plus élaboré et les sujets abordés ne sont pas inintéressants.

M. Loutan : cette question est en fait un test très « terre à terre » de ce que l'on fait ou pas dans l'administration et qui pourrait être utile pour l'Agenda 21 par exemple, je vais cependant me permettre de vous lire le préambule :

Préambule :

La création récente d'une commission Agenda 21 et l'intérêt unanime de notre Conseil pour ce sujet nous incite à poser ce chapelet de questions, ce qui donnera une idée des pratiques actuelles de façon à nous aider selon les réponses à mieux cibler les actions de notre Conseil municipal ou à soutenir notre Conseil administratif dans les actions à venir.

Cette question est aussi une façon de demander à notre nouveau Conseil administratif de nous faire part de ses projets de législatures dans ces domaines, et lui permettra, ainsi qu'à ses services, de déjà préparer certaines données utiles au bilan environnemental que nous ferons (faire) pour la mise en route de l'Agenda 21.

Cette question peut aussi participer à sensibiliser les services communaux qui participeront y répondre, et chacun de nous à mettre en pratique journallement ce que nous apprendrons !

Vu la variété des thèmes, des réponses de principe seront déjà bienvenues, mais des détails pratiques seraient encore plus intéressants. Et le délai d'un mois réglementaire pour la réponse du Conseil administratif pourra être doublé sans que l'interrogateur ne s'offusque !

Mme Jaquet : même si la séance est courte, que la question est longue, la réponse le sera tout autant et donnera un surcroît de travail au Conseil administratif qui n'en manque pas. Il faudrait commencer par lire le règlement et comprendre à quoi correspond chaque possibilité d'intervention, vous finissez par nous lasser et pour finir nous finirons par ne plus lire vos textes.

- Mme Rochat : les quatre pages qui nous sont remises ce soir posent des questions fondamentales et il s'agit d'un concept qui doit être vu, revu ou corrigé. Une question écrite doit être posée sur un sujet bien précis et non pas sur un concept aussi large que celui dont on parle ce soir. Ce n'est pas le meilleur moyen pour aborder les sujets soulevés car la question écrite n'ouvre pas le débat en commission.

M. Forte : il y a des questions intéressantes que M. Loutan soulève et il existe une commissions qui va traiter de l'Agenda 21. Il serait intéressant que celle-ci puisse approfondir certains points. Je vous invite donc à retirer cette question écrite et à revenir avec les sujets que vous soulevez en commission de l'Urbanisme & Développement durable.

M. Broennimann : nous venons de voter un crédit pour le démarrage d'un Agenda 21, ne serait-il pas envisageable que nous fassions parvenir aux mandataires le document établi par M. Loutan ?

M. Loutan : j'ai bien pris note de vos remarques, je remercie M. Broennimann et je serai tout à fait d'accord que les questions soient transmises à l'entreprise MANECO pour qu'elles soient abordées dans le cadre de leur étude.

11. Propositions individuelles et questions

M. Guy Loutan, Conseiller municipal, pose les questions suivantes :

11.1. Travaux dans la commune

Je constate que dans plusieurs réfections récentes de trottoirs, ces derniers ne sont pas inclinés correctement. Quand il pleut, il se crée des flaques qui nous obligent de zigzaguer, ceci notamment à la route de Jussy. Il faudrait demander un contrôle des travaux en fin de chantier.

11.2. Intervention lors du dernier Conseil

Concernant la question que j'ai posée lors de la dernière séance du Conseil municipal elle avait pour but de demander ce qu'un citoyen doit faire pour qu'on lui réponde lorsqu'il y a un problème.

Et on lit, ce soir, une lettre de semonces de la part du Conseil administratif à mon encontre sans donner lecture d'aucun de mes courriers. J'insiste que la prochaine fois on respecte l'anonymat sous lequel j'ai posé ma question et que l'on ne fasse pas d'une affaire privée une affaire publique.

M. Forte : M. Loutan vous parlez d'une question d'un citoyen de la commune de Thônex, mais de quel citoyen : un Conseiller municipal ! Vous qui n'arrêtez pas de nous déposer des projets qui font mention de la loi sur l'administration des communes je vais vous donner lecture de l'article 23 de cette même loi qui parle de l'obligation de s'abstenir :

- *Dans les séances du Conseil municipal et des commissions, les Conseillers administratifs, les maires, les adjoints et les conseillers municipaux qui, pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, frères, sœur, conjoint ou alliés au même degré, ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération, ne peuvent intervenir dans la discussion ni voter.*

Le règlement du Conseil municipal stipule dans son article 42 intitulé :
« abstentions obligatoires » :

- *Dans les séances du Conseil municipal et des commissions, les Conseillers administratifs et les Conseillers municipaux qui, pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoint ou alliés au même degré, ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération, ne peuvent intervenir dans la discussion, ni voter.*

Ils annoncent leur abstention à participer au débat et au vote avant l'ouverture de la discussion du Conseil municipal.

Vous êtes arrivé devant ce Conseil municipal avec une affaire privée, sous le couvert de l'anonymat. Vous avez donc enfreint la loi sur l'administration des communes et je demanderais au Bureau de ce Conseil, de vous adresser un avertissement car vous avez outrepassé vos compétences de Conseiller municipal.

- M. Loutan : chaque Conseiller municipal qui a dû un jour ramasser un papier devant sa propriété devra s'abstenir de tout débat concernant l'hygiène sur la voie publique !
- M. Forte : ceci n'a rien à voir avec les articles que je viens de lire.

M. Broennimann : effectivement il y a quelques semaines lorsque M. Loutan a parlé de son problème personnel au Conseil municipal je pense que ce n'était pas lieu approprié pour le faire. Toujours est-il que lorsqu'il y a une réponse sans que l'on ait l'entier du dossier, il y a un danger que l'on interprète mal et cela peut donner de fausses impressions. Il aurait donc fallu être en possession des diverses correspondances.

M. Vacheron : j'invite M. Forte à cibler ses interventions sur le bon objectif car quand il nous cite des articles de règlements qui traitent de projet de délibération alors que M. Loutan n'en a jamais déposé, pour un sujet pour lequel il est impliqué à titre privé. M. Forte intervenez donc, mais à bon escient.

Mme la Présidente : je crois que l'on a assez parlé de ce sujet et si M. Loutan tient à faire des remarques je le prie de bien vouloir s'adresser directement aux personnes concernées.

*

La parole n'étant plus demandée la séance est levée à 22h.10

La vice-présidente :

Le Secrétaire :

Mme Doris Constantin

M. Philippe GUEx

Thônex, le 7 mars 2005 - PHG/vp

PV/cm/23-03-2004